

Communauté des Communes de la Haute-Saintonge

Compte-rendu

Conseil Communautaire du 12 octobre 2020

L'an deux mille vingt le 12 octobre 2020, à 14 h 30, le Conseil Communautaire dûment convoqué le 06 octobre 2020, s'est réuni au Centre des Congrès de Haute Saintonge à Jonzac, sous la présidence de Monsieur Jean-Michel RAPITEAU, 1er Vice-Président, le Président étant empêché.

Etaient présents : ARRIVE Roland, MAINDRON Bernard, GONZALEZ Maurice, CHAINIER Bruno, TROGER Joël, LAPARLIERE Alain, DESSAIVRE Jean-Jacques, RAYMOND Serge, ANNEREAU Thierry, AUDEBERT Michel, OLLIVIER Michel, BORDE Pierre, TONNEAU Jean marie, POZZOBON Alain, BIRON Cécile, MATTIAZZO Lise, SAUVEZIE Dominique, BLANC Jeanne, BADIE Vincent, CHATELAIN Patrick, RODE Michel, BERTRAND Georges, PLAT Pierre, PICQ Patrick, CLEMENCEAU Thierry , FESTAL Emmanuel , BIGEY Laurent, VIDEAU Jean-Michel, QUOD Michel , TARDY Isabelle, VALLIER Marie-Hélène, LHERMITE Karine, ANDRE Franck, MARSAUD Eliane, CARRÉ Joël, LAVALETTE Christian, FAURE Bruno, GIRAUDEAU Danielle, ROZOT Daniel, BOISSELET Claude, POTIER Jean Philippe , NEAU Christelle, CABRI Christophe, BRIÈRE Christel, RAVET Pierre-Jean, THIBAUT Annick, LACHAMP Barbara, COUÉ Jean-François, DELUT Jean-Luc, MARTY Michel, BOOR Pascal, SALAH Christian, LANDREAU Bernard , GUEBERT Daniel, ROUGER Christian, FORTIER Manuella, DEBORDE Bruno, ELIE Jean Jacques , MENNEGUERRE Philippe, SEGUIN Bernard, JAMET Annick, ROBERT Mylène, RAYMOND Claude , GIRAUDEAU Patrick, DIEZ Elisabeth, BRIAUD Céline, BOULLE Christophe, GRUEL Marie-Françoise, MOUCHEBOEUF Julien , GUILLEMAIN Ghislaine, NUVET Raymond, MORASSUTTI Nicolas, LETOURNEAU Antony , LEFEVRE-FARCY Didier, REYNAL Jean, MASERO Michel, PAVIE Christophe, RAPITEAU Jean Michel , MIGNOT Stéphane, BUREAU Marie-Christine, LANGLAIS Jean-Charles, MICHEAU Jackie, CHARLASSIER Hervé, BOTTON Jacky, DUGAS-RAVENEAU Fabienne, SUIRE Claudine, CLEMENT Gérard, TELINGE Sophie, VELEZ Jean-Michel, FRADON Jean Marie , AMIAUD Dominique, QUANTIN Brigitte, DRIBAUT Anne, NIVARD Laurent, VION Michel, CHERAT Patrick, CAPPELAERE Gérard , GERVREAU Jean Pierre, QUESSON Jacky, LOPEZ Evelyne, HUILLIN Christian, BERNARD Didier, MARTIAL Claude, DE OLIVEIRA Katia, MALANGIN Sylvie, CONTE Marie-Hélène, TESSONNEAU Raymond, PRÉVOT Marie Catherine , DEFOULOUNOUX David, BOURDEZEAU Laurence, ROBERT Bruno, CHAUSSEREAU Joël, BRUA Christiane, PAILLE Jean Marc , FEUILLET Alain, EDOUARD Loïc, MARCHESIN Dominique , FOUCHÉ Guy, BOUCHET Jean Pierre, ARCHAMBAUD Yves, OCTEAU Bernadette, THOMAS Jean-Marc, PENAUD Cyril, MAILLET Claudine, MARIAU Jean-Pierre, MEUGNIOT Benoît, MARCHAIS Jean Michel, PAIN Charles, BERTRAND Marc, MAINGOT Maud, PÉRENNÈS Jacques, AMAT Pierre, GEORGEON Raphaël, BOURSIER Eric.

Etaient représentés : BROSSARD Bernard par MAURET Olivier, PERRIER Jean-François par FEDON Martial , ROY Pierre Noël par VERGEREAU Nadia , JOURDAIN Serge par ROUHAUD Dany , CHAILLOU Philippe par SYMPHOR Dany, FREDERIC Daniel par BOUGNAUD Eric, GERVREAU Didier par GAILLARD Thierry, MAZZOCCHI Jean François par GODET Philippe, MOUNIER Pascal par THUBIN Yves, PERUFFO Bernard par GAIGNEROT Monique, BONIN Lionel par BIJOU Gérard.

Procurations : MARRAUD Christine à FESTAL Emmanuel, CARTRON Jean Pascal à MARTY Michel, DUGUE Christian à BUREAU Marie-Christine, VIAUD Thierry à DUGAS-RAVENEAU Fabienne.

Absents excusés : MARRAUD Christine, BELOT Claude, CARTRON Jean Pascal, POUJADE Yves, PERONNEAU Chantal, DUGUE Christian, VIAUD Thierry, POITEVIN-GIMENEZ Anne, BERTHELOT Patrick, BONNIN Christophe , DUFOUR Christian, OLIVIER Fabrice , RABEYROLLES Bastien.

Nombre de délégués communautaires en exercice : 158

Nombre de présents : 145

Nombre de votants : 149

Nombre d'absents excusés : 13

Nombre d'absents ayant donné procuration : 4

Monsieur Julien MOUCHEBOEUF a été élu secrétaire.

I – PROCES-VERBAL

Point I.A : Approbation des procès-verbaux des trois réunions du 15 juillet 2020

Aucune observation n'étant émise, les procès-verbaux des trois réunions du 15 juillet 2020 sont adoptés à l'unanimité.

Point II.A : Désignation des membres du bureau communautaire

Le Président rappelle que conformément au renvoi de l'article L5211-2 aux dispositions des articles L2122-4, L2122-7 et L2122-7-1 du CGCT il y a obligation de procéder à un scrutin secret uninominal à la majorité absolue, pour l'élection des 27 membres du bureau restants à élire :

1ère élection :

Candidat : Madame ROBERT Mylène, Maire de Mirambeau

Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote

0

Nombre de votants	148
Nombre de suffrages déclarés blancs par le bureau (art. L. 65 du code électoral)	0
Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art. L. 66 du code électoral)	0
<u>a obtenu :</u>	
Madame ROBERT Mylène:	148

2^e élection :

Candidat : Monsieur MOUCHEBOEUF Julien, Maire de Montguyon

Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote	0
Nombre de votants	148
Nombre de suffrages déclarés blancs par le bureau (art. L. 65 du code électoral)	0
Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art. L. 66 du code électoral)	0
<u>a obtenu :</u>	
Monsieur MOUCHEBOEUF Julien:	148

3^e élection :

Candidat : Monsieur BOOR Pascal, Maire du Fouilloux

Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote	0
Nombre de votants	148
Nombre de suffrages déclarés blancs par le bureau (art. L. 65 du code électoral)	0
<u>a obtenu :</u>	
Monsieur BOOR Pascal:	148

4^e élection :

Candidat : Monsieur Philippe CHAILLOUX, Maire de Chatenet

Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote	0
Nombre de votants	148
Nombre de suffrages déclarés blancs par le bureau (art. L. 65 du code électoral)	0
Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art. L. 66 du code électoral)	0
<u>a obtenu :</u>	
Monsieur Philippe CHAILLOUX:	148

5^e élection :

Candidat : Monsieur ELIE Jean-Jacques, Maire de Mazerolles

Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote	0
Nombre de votants	148
Nombre de suffrages déclarés blancs par le bureau (art. L. 65 du code électoral)	0
Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art. L. 66 du code électoral)	0
<u>a obtenu :</u>	
Monsieur ELIE Jean-Jacques:	148

6^e élection :

Candidat : Monsieur MARCHAIS Jean-Michel, Maire de Salignac-sur-Charente

Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote	0
Nombre de votants	148
Nombre de suffrages déclarés blancs par le bureau (art. L. 65 du code électoral)	0
Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art. L. 66 du code électoral)	0
<u>a obtenu :</u>	
Monsieur MARCHAIS Jean-Michel:	148

7^e élection :

Candidat : Monsieur MORASSUTTI Nicolas, Maire de Montlieu-la-Garde

Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote	0
Nombre de votants	148
Nombre de suffrages déclarés blancs par le bureau (art. L. 65 du code électoral)	0
Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art. L. 66 du code électoral)	0
<u>a obtenu :</u>	
Monsieur MORASSUTTI Nicolas:	148

8^e élection :

Candidat : Monsieur PENAUD Cyril, Maire de Saint-Sorlin-de-Conac

Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote	0
--	---

Nombre de votants	148
Nombre de suffrages déclarés blancs par le bureau (art. L. 65 du code électoral)	0
Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art. L. 66 du code électoral)	0
<u>a obtenu :</u>	
Monsieur PENAUD Cyril:	148

9^e élection :

Candidat : Madame MATIAZZO Lise, Maire de Bussac-Forêt

Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote	0
Nombre de votants	148
Nombre de suffrages déclarés blancs par le bureau (art. L. 65 du code électoral)	0
Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art. L. 66 du code électoral)	0
<u>a obtenu :</u>	
Madame MATIAZZO Lise:	148

10^e élection :

Candidat : Monsieur LEFEVRE-FARCY Didier, Maire de Neuillac

Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote	0
Nombre de votants	148
Nombre de suffrages déclarés blancs par le bureau (art. L. 65 du code électoral)	0
Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art. L. 66 du code électoral)	0
<u>a obtenu :</u>	
Monsieur LEFEVRE-FARCY Didier:	148

11^e élection :

Candidat : Madame BLANC Jeanne, Maire de Cercoux

Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote	0
Nombre de votants	148
Nombre de suffrages déclarés blancs par le bureau (art. L. 65 du code électoral)	0
Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art. L. 66 du code électoral)	0
<u>a obtenu :</u>	
Madame BLANC Jeanne:	148

12^e élection :

Candidat : Monsieur BOISSELET Claude, Maire de Givrezac

Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote	0
Nombre de votants	148
Nombre de suffrages déclarés blancs par le bureau (art. L. 65 du code électoral)	0
Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art. L. 66 du code électoral)	0
<u>a obtenu :</u>	
Monsieur BOISSELET Claude:	148

13^e élection :

Candidat : Monsieur DUGUET Christian, Maire de Pérignac

Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote	0
Nombre de votants	148
Nombre de suffrages déclarés blancs par le bureau (art. L. 65 du code électoral)	0
Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art. L. 66 du code électoral)	0
<u>a obtenu :</u>	
Monsieur DUGUET Christian:	148

14^e élection :

Candidat : Monsieur FRADON Jean-Marie, Maire de Pouillac

Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote	0
Nombre de votants	148
Nombre de suffrages déclarés blancs par le bureau (art. L. 65 du code électoral)	0
Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art. L. 66 du code électoral)	0
<u>a obtenu :</u>	
Monsieur FRADON Jean-Marie:	148

15^e élection :

Candidat : Monsieur DEFOULOUNOUX David, Maire de Saint-Léger

Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote	0
Nombre de votants	148
Nombre de suffrages déclarés blancs par le bureau (art. L. 65 du code électoral)	0
Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art. L. 66 du code électoral)	0
<u>a obtenu :</u>	
Monsieur DEFOULOUNOUX David:	148

16^e élection :

Candidat : Madame NEAU Christelle, Maire de Jarnac-Champagne

Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote	0
Nombre de votants	148
Nombre de suffrages déclarés blancs par le bureau (art. L. 65 du code électoral)	0
Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art. L. 66 du code électoral)	0
<u>a obtenu :</u>	
Madame NEAU Christelle:	148

17^e élection :

Candidat : Madame GIRAUDEAU Danielle, Maire de Fontaine-d'Ozillac

Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote	0
Nombre de votants	148
Nombre de suffrages déclarés blancs par le bureau (art. L. 65 du code électoral)	0
Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art. L. 66 du code électoral)	0
<u>a obtenu :</u>	
Madame GIRAUDEAU Danielle:	148

18^e élection :

Candidat : Monsieur DANIEL Frédéric, Maire de Fléac-sur-Seudre

Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote	0
Nombre de votants	148
Nombre de suffrages déclarés blancs par le bureau (art. L. 65 du code électoral)	0
Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art. L. 66 du code électoral)	0
<u>a obtenu :</u>	
Monsieur DANIEL Frédéric:	148

19^e élection :

Candidat : Monsieur MAZOCCHI, Maire de Saint Dizant-du-Gua

Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote	0
Nombre de votants	148
Nombre de suffrages déclarés blancs par le bureau (art. L. 65 du code électoral)	0
Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art. L. 66 du code électoral)	0
<u>a obtenu :</u>	
Monsieur MAZOCCHI:	148

20^e élection :

Candidat : Monsieur NIVARD Laurent, de Saint-Bonnet Sur Gironde

Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote	0
Nombre de votants	148
Nombre de suffrages déclarés blancs par le bureau (art. L. 65 du code électoral)	0
Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art. L. 66 du code électoral)	0
<u>a obtenu :</u>	
Monsieur NIVARD Laurent:	148

21^e élection :

Candidat : Monsieur QUOD Michel, Maire de Clérac

Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote	0
Nombre de votants	148
Nombre de suffrages déclarés blancs par le bureau (art. L. 65 du code électoral)	0
Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art. L. 66 du code électoral)	0
<u>a obtenu :</u>	
Monsieur QUOD Michel:	148

22^e élection :

Candidats :	Monsieur POUJADE Yves, 2 ^e adjoint de la ville de Montendre	
	Monsieur FESTAL Emmanuel, Maire de Chevanceaux	
	Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote	0
	Nombre de votants	149
	Votes pour Monsieur POUJADE Yves	68
	Votes pour Monsieur FESTAL Emmanuel	69
	Nombre de suffrages déclarés blancs par le bureau (art. L. 65 du code électoral)	12
	Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art. L. 66 du code électoral)	0
	<u>a obtenu :</u>	
	Monsieur FESTAL Emmanuel:	69

23^e élection :

Candidat :	Monsieur CHATELAIN Patrick, Maire de Chadenac	
	Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote	0
	Nombre de votants	149
	Nombre de suffrages déclarés blancs par le bureau (art. L. 65 du code électoral)	0
	Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art. L. 66 du code électoral)	0
	<u>a obtenu :</u>	
	Monsieur CHATELAIN Patrick:	149

24^e élection :

Candidat :	Monsieur MEUGNIOT Benoit, Maire de Salignac-de-Mirambeau	
	Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote	0
	Nombre de votants	149
	Nombre de suffrages déclarés blancs par le bureau (art. L. 65 du code électoral)	0
	Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art. L. 66 du code électoral)	0
	<u>a obtenu :</u>	
	Monsieur MEUGNIOT Benoit:	149

25^e élection :

Candidat :	Monsieur CLEMENCEAU Thierry, Maire de Chepniers	
	Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote	0
	Nombre de votants	149
	Nombre de suffrages déclarés blancs par le bureau (art. L. 65 du code électoral)	0
	Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art. L. 66 du code électoral)	0
	<u>a obtenu :</u>	
	Monsieur CLEMENCEAU Thierry:	149

26^e élection :

Candidat :	Monsieur DESSAIVRE Jean-Jacques, Maire de Belluire	
	Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote	0
	Nombre de votants	149
	Nombre de suffrages déclarés blancs par le bureau (art. L. 65 du code électoral)	0
	Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art. L. 66 du code électoral)	0
	<u>a obtenu :</u>	
	Monsieur DESSAIVRE Jean-Jacques:	149

27^e élection :

Candidat :	Monsieur BOUCHET Jean-Pierre, Maire de Saint-Quantin-de-Rançannes	
	Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote	0
	Nombre de votants	149
	Nombre de suffrages déclarés blancs par le bureau (art. L. 65 du code électoral)	0
	Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art. L. 66 du code électoral)	0
	<u>a obtenu :</u>	
	Monsieur BOUCHET Jean-Pierre:	149

Point II.B : Désignation des membres des commissions créées le 15 juillet 2020

Lors de la réunion du 15 juillet 2020, le Conseil Communautaire a décidé de former, conformément aux dispositions de l'article L5211-1 et L2121-22 du CGCT, les commissions suivantes :

- SCOT urbanisme
- Habitat et rénovation

- Mobilité
- économie
- économie sociale
- culture et patrimoine
- Eau et assainissement et DECI
- Energie
- GEMAPI
- déchets

Les commissions sont constituées comme suit :

COMMISSION SCOT URBANISME :

GONZALEZ Maurice (Archiac)
 OLLIVIER Michel (Boresse et Martron)
 SAUVEZIE Dominique (Bussac Forêt)
 BADIE Vincent (Cercoux)
 CHAILLOU Philippe (Chatenet)
 FESTAL Emmanuel (Chevanceaux)
 VALLIER Marie Hélène (Consac)
 FAURE Bruno (Expiremont)
 CABRI Christophe (Jonzac)
 LACHAMP Barbara (Jonzac)
 CARTRON Jean Pascal (La Barde)
 DELUT Jean Luc (La Clotte)
 MENEGUERRE Philippe (Mérignac)
 DIEZ Elisabeth (Montendre)
 MORASSUTTI Nicolas (Montlieu la Garde)
 GERVREAU Didier (Mosnac)
 LEFEVRE FARCY Didier (Neuillac)
 DUGUE Christian (Pérignac)
 BOTTON Jacky (Pons)
 BONNIN Christophe (Saint Aigulin)
 GERVREAU Jean Pierre (Saint Fort sur Gironde)
 BERNARD Didier (Saint Georges des Agouts)
 MARTIAL Claude (Saint Germain de Lusignan)
 DE OLIVEIRA Katia (Saint Germain de Lusignan)
 BOURDEZEAU Laurence (Saint Maigrin)
 ROBERT Bruno (Saint Martial de Mirambeau)
 CHAUSSEREAU Joël (Saint Martial de Vitaterne)
 BOUCHET Jean Pierre (Saint Quantin de Rançannes)
 PERUFFO Bernard (Sainte Colombe)
 MARCHESIN Dominique (Saint Palais de Négrignac)
 PERENNES Jacques (Soumèras)

COMMISSION HABITAT RENOVATION

POZZOBON Alain (Brie sous Archiac)
 PERRIER Jean François (Bran)
 SAUVEZIE Dominique (Bussac Forêt)
 CHATELAIN Patrick (Chadenac)
 CLEMENCEAU Thierry (Chepniers)
 TARDY Isabelle (Clion sur Seugne)
 VALLIER Marie Hélène (Consac)
 ANDRE Franck (Coulonges)
 MARSAUD Eliane (Courpignac)

FAURE Bruno (Expiremont)
CABRI Christophe (Jonzac)
LACHAMP Barbara (Jonzac)
COUE Jean François (Jussas)
CARTRON Jean Pascal (La Barde)
LANDREAU Bernard (Léoville)
ROUGER Christian (Lorignac)
FORTIER Manuella (Lussac)
GIRAUDEAU Patrick (Montendre)
BOULLE Christophe (Montendre)
DIEZ Elisabeth (Montendre)
PERONNEAU Chantal (Montlieu la Garde)
LEFEVRE Farcy Didier (Neuillac)
MASERO Michel (Neuvicq)
CHARLASSIER Hervé (Pommiers Moulons)
BOTTON Jacky (Pons)
QUANTIN Brigitte (Saint Aigulin)
NIVARD Laurent (Saint Bonnet sur Gironde)
CHERAT Patrick (Saint Ciers du Taillon)
CAPPELAERE Gérard (Saint Dizant du Bois)
QUESSON Jacky (Saint Genis de Saintonge)
MARTIAL Claude (Saint Germain de Lusignan)
PREVOT Marie Catherine (Saint Hilaire du Bois)
BOURDEZEAU Laurence (Saint Maigrin)
ARCHAMBAUD Yves (Saint Seurin de Palenne)
MARIAU Jean Pierre (Sainte Lheurine)
MARCHAIS Jean Michel (Salignac sur Charente)
MAINGOT Maud (Soubran)
BOURSIER Eric (Vibrac)

COMMISSION MOBILITE

CHAINIER Bruno (Arthenac)
BLANC Jeanne (Cercoux)
FESTAL Emmanuel (Chevanceaux)
BRIERE Christel (Jonzac)
CABRI Christophe (Jonzac)
CARTRON Jean Pascal (La Barde)
BRIAUD Céline (Montendre)
MOUCHEBOEUF Julien (Montguyon)
MASERO Michel (Neuvicq)
RAPITEAU Jean Michel (Orignolles)
BUREAU Marie Christine (Pérignac)
QUANTIN Brigitte (Saint Aigulin)
VION Michel (Saint Ciers Champagne)
PERUFFO Bernard (Sainte Colombe)
MAINGOT Maud (Soubran)

COMMISSION ECONOMIE

BROSSARD Bernard (Allas Bocage)
CHAINIER Bruno (Arthenac)
ANNEREAU Thierry (Bois)
BORDE Pierre (Boscarnant)
TONNEAU Jean Marie (Bougneau)
MATTIAZZO Lise (Bussac Forêt)
BADIE Vincent (Cercoux)

CHATELAIN Patrick (Chadenac)
RODE Michel (Champagnac)
PICQ Patrick (Chaunac)
CLEMENCEAU Thierry (Chepniers)
FESTAL Emmanuel (Chevanceaux)
VIDEAU Jean Michel (Clam)
LAVLETTE Christian (Echebrune)
NEAU Christelle (Jarnac Champagne)
CABRI Christophe (Jonzac)
BRIERE Christel (Jonzac)
MARTY Michel (La Genétouze)
SEGUIN Bernard (Messac)
ROBERT Mylène (Mirambeau)
GIRAudeau Patrick (Montendre)
MOUCHEBOEUF Julien (Montguyon)
NUVET Raymond (Montguyon)
LETOURNEAU Antony (Mortiers)
MASERO Michel (Neuicq)
MIGNOT Stéphane (Ozillac)
LANGLAIS Jean Charles (Plassac)
CHARLASSIER Hervé (Pommiers Moulons)
DUGAS-RAVENEAU Fabienne (Pons)
SUIRE Claudine (Pons)
BERTHELOT Patrick (Réaux sur Trèfle)
DRIBAUT Anne (Saint Aigulin)
MAZZOCCHI Jean François (Saint Dizant du Gua)
GERVREAU Jean Pierre (Saint Fort sur Gironde)
MALANGIN Sylvie (Saint Germain de Vibrac)
DEFOULOUNOUX David (Saint Léger)
ROBERT Bruno (Saint Martial de Mirambeau)
PAILLE Jean Marc (Saint Martin d'Ary)
PENAUD Cyril (Saint Sorlin de Conac)
MARIAU Jean Pierre (Sainte Lheurine)
OLIVIER Fabrice (Sainte Ramée)
MEUGNIOT Benoît (Salignac de Mirambeau)
MARCHAI Jean Michel (Salignac sur Charente)
AMAT Pierre (Tugéras Saint Maurice)
GEORGEON Raphaël (Vanzac)

COMMISSION ENERGIE/TRANSITION ENERGETIQUE

DESSAIVRE Jean Jacques (Belluire)
TONNEAU Jean Marie (Bougneau)
BIRON Cécile (Brives sur Charente)
MATTIAZZO Lise (Bussac Forêt)
BLANC Jeanne (Cercoux)
JOURDAIN Serge (Chamouillac)
BOISELET Claude (Givrezac)
POTIER Jean Philippe (Guitinières)
CABRI Christophe (Jonzac)
MARTY Michel (La Genétouze)
FORTIER Manuela (Lussac)
ELIE Jean Jacques (Mazerolles)
MENEGUERRE Philippe (Mérignac)
BRIAUD Céline (Montendre)
LETOURNEAU Antony (Mortiers)

PAVIE Christophe (Nieul le Virouil)
RAPITEAU Jean Michel (Orignolles)
MIGNOT Stéphane (Ozillac)
LANGLAIS Jean Charles (Plassac)
VELEZ Jean Michel (Pons)
QUANTIN Brigitte (Saint Aigulin)
MAZZOCCHI Jean François (Saint Dizant du Gua)
CHAUSSEREAU Joël (Saint Martial de Vitaterne)
PAILLE Jean Marc (Saint Martin d'Ary)
THOMAS Jean Marc (Saint Simon de Bordes)
OLIVIER Fabrice (Sainte Ramée)
MEUGNIOT Benoît (Salignac de Mirambeau)
BOURSIER Eric (Vibrac)

COMMISSION EAU (DECI, Assainissement, Eau potable)

ARRIVE Roland (Agudelle)
GONZALEZ Maurice (Archiac)
BORDE Pierre (Boscarnant)
MATTIAZZO Lise (Bussac Forêt)
ROY Pierre Noël (Celles)
BLANC Jeanne (Cercoux)
JOURDAIN Serge (Chamouillac)
BERTRAND Georges (Champagnolles)
QUOD Michel (Clérac)
TARDY Isabelle (Clion sur Seugne)
ANDRE Franck (Coulonges)
LAVALETTE Christian (Echebrune)
ROZOT Daniel (Germignac)
RAVET Pierre Jean (Jonzac)
SEGUIN Bernard (Messac)
GIRAUDEAU Patrick (Montendre)
DIEZ Elisabeth (Montendre)
DUGUE Christian (Pérignac)
CLEMENT Gérard (Pons)
FRADON Jean Marie (Pouillac)
NIVARD Laurent (Saint Bonnet sur Gironde)
VION Michel (Saint Ciers Champagne)
DEFOULOUNOUX David (Saint Léger)
FEUILLET Alain (Saint Martin de Coux)
MARCHESIN Dominique (Saint Palais de Négrignac)
FOUCHE Guy (Saint Palais de Phiolin)
OCTEAU Bernadette (Saint Sigismond de Clermont)
MAILLET Claudine (Saint Thomas de Conac)
PERENNES Jacques (Soumèras)
GEORGEON Raphaël (Vanzac)

COMMISSION GEMAPI

MAINDRON Bernard (Allas Champagne)
OLLIVIER Michel (Boresse et Martron)
BORDE Pierre (Boscarnant)
PERRIER Jean François (Bran)
ROY Pierre Noël (Celles)
BADIE Vincent (Cercoux)
RODE Michel (Champagnac)
PICQ Patrick (Chaunac)

BIGEY Laurent (Cierzac)
RAVET Pierre Jean (Jonzac)
CARTRON Jean Pascal (La Barde)
LANDREAU Bernard (Léoville)
MENNEGUERRE Philippe (Mérignac)
SEGUIN Bernard (Messac)
DIEZ Elisabeth (Montendre)
GERVREAU Didier (Mosnac)
HULLIN Christian (Saint Georges Antignac)
FOUCHE Guy (Saint Palais de Phiolin)
CHARLASSIE Hervé (Pommiers Moulons)
CLEMENT Gérard (Pons)
DUGAS-RAVENEAU Fabienne (Pons)
DRIBAUT Anne (Saint Aigulin)
CHERAT Patrick (Saint Ciers du Taillon)

COMMISSION DECHETS

BROSSARD Bernard (Allas Bocage)
MAINDRON Bernard (Allas Champagne)
GONZALEZ Maurice (Archiac)
CHAINIER Bruno (Arthenac)
TROGER Joël (Avy)
DESSAIVRE Jean Jacques (Belluire)
RAYMOND Serge (Biron)
TONNEAU Jean Marie (Bougneau)
POZZOBON Alain (Brie sous Archiac)
BLANC Jeanne (Cercoux)
JOURDAIN Serge (Chamouillac)
BERTRAND Georges (Champagnolles)
PLAT Pierre (Chartuzac)
VIDEAU Jean Michel (Clam)
QUOD Michel (Clérac)
LHERMITE Karine (Corignac)
MARSAUD Eliane (Courpignac)
ROZOT Daniel (Germignac)
POTIER Jean Philippe (Guitinières)
CABRI Christophe (Jonzac)
RAVET Pierre Jean (Jonzac)
CARTRON Jean Pascal (La Barde)
BOULLE Christophe (Montendre)
GRUEL Marie Françoise (Montendre)
MOUCHEBOEUF Julien (Montguyon)
GUILLEMAIN Ghislaine (Montguyon)
MORASSUTTI Nicolas (Montlieu la Garde)
PERONNEAU Chantal (Montlieu la Garde)
RAPITEAU Jean Michel (Orignolles)
DUGUE Christian (Pérignac)
LANGLAIS Jean Charles (Plassac)
CLEMENT Gérard (Pons)
DUGAS-RAVENEAU Fabienne (Pons)
FRADON Jean Marie (Pouillac)
BONNIN Christophe (Saint Aigulin)
NIVARD Laurent (Saint Bonnet sur Gironde)
VION Michel (Saint Ciers Champagne)
CHERAT Patrick (Saint Ciers du Taillon)

ROBERT Bruno (Saint Martial de Mirambeau)
CHAUSSEREAU Joël (Saint Martial de Vitaterne)
PAILLE Jean Marc (Saint Martin d'Ary)
FEUILLET Alain (Saint Martin de Coux)
ARCHAMBAUD Yves (Saint Seurin de Palenne)
OCTEAU Bernadette (Saint Sigismond de Clermont)
MAILLET Claudine (Saint Thomas de Conac)
BOURSIER Eric (Vibrac)

COMMISSION PATRIMOINE ET CULTURE

RAYMOND Serge (Biron)
PERRIER Jean François (Bran)
BIRON Cécile (Brives sur Charente)
CHAILLOU Philippe (Chatenet)
VALLIER Marie Hélène (Consac)
GIRAUDEAU Danielle (Fontaines d'Ozillac)
BOISSELET Claude (Givrezac)
NEAU Christelle (Jarnac Champagne)
BRIERE Christel (Jonzac)
COUE Jean François (Jussas)
DELUT Jean Luc (La Clotte)
FORTIER Manuella (Lussac)
ELIE Jean Jacques (Mazerolles)
GRUEL Marie Françoise (Montendre)
BRIAUD Céline (Montendre)
NUVET Raymond (Montguyon)
MORASUTTI Nicolas (Montlieu la Garde)
REYNAL Jean (Neulles)
BUREAU Marie Christine (Pérignac)
SUIRE Claudine (Pons)
VIAUD Thierry (Pons)
DRIBAULT Anne (Saint Aigulin)
CAPPELAERE Gérard (Saint Dizant du Bois)
PREVOT Marie Catherine (Saint Hilaire du Bois)
BOUCHET Jean Pierre (Saint Quantin de Rançannes)
THOMAS Jean Marc (Saint Simon de Bordes)
PENAUD Cyril (Saint Sorlin de Conac)
FEUILLET Alain (Saint Martin de Coux)
MARCHAIS Jean Michel (Salignac sur Charente)

COMMISSION ECONOMIE SOCIALE

BLANC Jeanne (Cercoux)
LHERMITE Karine (Cognac)
GIRAUDEAU Danielle (Fontaines d'Ozillac)
CABRI Christophe (Jonzac)
CARTRON Jean Pascal (La Barde)
DELUT Jean Luc (La Clotte)
BOOR Pascal (Le Fouilloux)
POUJADE Yves (Montendre)
BRIAUD Céline (Montendre)
BUREAU Marie Christine (Pérignac)
TELINGE Sophie (Pons)
HUILLIN Christian (Saint Georges Antignac)
DE OLIVEIRA Katia (Saint Germain de Lusignan)

Point II-C : Désignation de délégués titulaires et suppléants au sein de différents organismes

Le Conseil Communautaire désigne, à l'unanimité, pour représenter la Communauté de Communes de la Haute-Saintonge au sein des organismes suivants :

Soluris (Syndicat Informatique) :

M. Jean-Michel Marchais a été désigné le 15 juillet 2020 comme représentant titulaire.

Délégués suppléants
Monsieur MAINDRON Bernard
Monsieur BOULLE Christophe.

Programme LEADER :

Madame Brigitte QUANTIN, Vice-Présidente en charge du programme LEADER, rappelle :

- que le programme Leader est financé par le FEADER (Fonds Européen Agricole pour le Développement Rural) et que la Haute-Saintonge est l'un des 52 territoires de Nouvelle-Aquitaine retenus dans ce programme.
- qu'il est nécessaire de désigner les **huit représentants titulaires et les huit représentants suppléants** de la CDCHS qui siégeront au comité de programmation LEADER.
- que pour la mandature 2014-2020, concernant les fonds LEADER, 943 000 € ont été programmés soit 60% de l'enveloppe de 1,5 million et 41 projets ; environ 20 dossiers sont en cours d'instruction et la réalisation est possible jusqu'à fin 2022.

Délégués titulaires	Délégués suppléants
Monsieur Claude BELOT	Monsieur Christophe CABRI
Monsieur Jean-Michel RAPITEAU	Madame Lise MATIAZZO
Monsieur Jacky QUESSON	Monsieur Cyril PENAUD
Monsieur Jacky BOTTON	Madame Marie-Christine BUREAU
Monsieur Patrick GIRAUDEAU	Monsieur Julien MOUCHEBOEUF
Madame Marie-Catherine PREVOT	Monsieur Bernard SEGUIN
Madame Brigitte QUANTIN	Monsieur Nicolas MORASSUTTI
Monsieur Bernard MAINDRON	Monsieur Jean-Jacques ELIE

M. Rapiteau ajoute que les représentants privés seront nommés ultérieurement ; il s'agit principalement de chefs d'entreprise.

Maison de l'Emploi :

Délégués titulaires	Délégués suppléants
Monsieur Jean-Michel RAPITEAU	Monsieur Pascal BOOR
Madame Marie-Christine BUREAU	Madame Marie-Catherine PREVOT

Commission Locale de l'Eau du Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SAGE) de la Seudre :

Délégué titulaire	Délégué suppléant
Monsieur Jacky QUESSON	Monsieur Bernard MAINDRON

Les Savoir-Faire du Cognac

M. Rapiteau déclare que, dans le cadre de l'ordre du jour complémentaire, il faut également désigner un représentant pour l'association « Les Savoir-Faire du Cognac ». Cette association a été fondée en 2016 pour porter la candidature du Cognac au patrimoine culturel immatériel de l'UNESCO.

En tant que membre fondateur, la CDCHS bénéficie d'un siège au conseil d'administration de l'association. Il est nécessaire de désigner ce représentant de la CDCHS.

Délégué titulaire
Monsieur Bernard MAINDRON

M. Rapiteau rappelle que M. Maindron a la Maison de la Vigne et des Saveurs dans ses délégations.

Conseil de surveillance de l'hôpital de Jonzac – désignation d'un 2ème représentant

Monsieur Claude BELOT a été désigné le 15 juillet 2020 comme représentant titulaire au conseil de surveillance et la CDCHS a la possibilité de désigner un 2^e délégué titulaire.

Délégué titulaire
Madame Marie-Christine BUREAU

III – AMENAGEMENT DU TERRITOIRE

Point III.A : Transfert de compétences en matière de plan local d'urbanisme

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, émet un avis défavorable quant à ce transfert de compétence.
(143 contre le transfert et 6 abstentions)

IV – GEMAPI

Point IV.A – Désignation des membres de la commission spéciale représentant la CDCHS au sein de l'Entente pour la définition, l'exploitation et la surveillance en commun des systèmes d'endiguement en rive droite de l'estuaire de la Gironde.

Le fonctionnement de l'entente prévoit que les questions relatives à la définition, à l'exploitation ou à la surveillance des systèmes d'endiguement des communautés membres de l'entente sont débattues dans des conférences où chaque conseil des communautés membres de l'Entente sera représentée par une commission spéciale nommée à cet effet et composée de trois membres, étant précisé que les décisions prises dans ces conférences ne seront exécutoires qu'après avoir été ratifiées par tous les conseils des communautés membres de l'entente.

Le Conseil Communautaire désigne, à l'unanimité, pour représenter la Communauté de Communes de la Haute-Saintonge au sein l'Entente pour la définition, l'exploitation et la surveillance en commun des systèmes d'endiguement en rive droite de l'estuaire de la Gironde, les délégués titulaires et suppléants suivants :

Délégués titulaires	Délégués suppléants
Monsieur Laurent NIVARD	Madame Claudine MAILLET
Monsieur Cyril PENAUD	Monsieur Jean-François MAZZOCCHI
Monsieur Bernard MAINDRON	Monsieur Jean-Pierre GERVREAU

Point IV.B – Délibération de principe sur la création d'un syndicat mixte pour déclarer et gérer les systèmes d'endiguement de la rive droite de l'estuaire de la Gironde

Vu la loi de modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles (MAPTAM), du 27 janvier 2014, relative à l'attribution de la compétence de Gestion des Milieux Aquatiques et Prévention des Inondations (GEMAPI), aux établissements publics de coopération intercommunale à fiscalité propre, à compter du 1^{er} janvier 2018,

Vu la loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant Nouvelle Organisation Territoriale de la République (dite loi NOTRe),

Vu le décret n°2015-526 du 12 mai 2015 relatif aux règles applicables aux ouvrages construits ou aménagés en vue de prévenir les inondations et aux règles de sureté des ouvrages hydrauliques,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L.5211-1 et L.5711-1 et suivants relatifs respectivement à la création des EPCI et aux syndicats mixtes,

Vu les délibérations des Conseils communautaires de la Communauté de communes de l'Estuaire, en date du 24 février 2020, de la Communauté de communes de Blaye, en date du 22 janvier 2020, de la Communauté de communes de Haute Saintonge, en date du 16 décembre 2019 et de la Communauté d'Agglomération Royan Atlantique, en date du 21 février 2020 approuvant la création d'une entente intercommunautaire pour la définition, l'exploitation et la surveillance en commun des systèmes d'endiguement de la rive droite de l'Estuaire de la Gironde,

Considérant que depuis le 1^{er} janvier 2018, la Communauté de Communes de la Haute-Saintonge exerce la compétence obligatoire GEMAPI et qu'elle doit par conséquent définir un ou des système(s) d'endiguement pour assurer la sécurité des personnes,

Considérant que les risques d'inondation sont identiques pour les Communautés de Communes de la Haute Saintonge, de l'Estuaire et de Blaye et la Communauté d'Agglomération Royan Atlantique au niveau de la rive droite de la Gironde,

Considérant que les diagnostics, les études hydrauliques et l'analyse multicritères concluent sur l'intérêt de conforter la digue de 1^{er} rang existante sur ces quatre EPCI pour protéger les personnes contre la submersion marine,

Considérant que chaque système d'endiguement est soumis à une autorisation environnementale qui ne peut être délivrée qu'à une seule autorité gémapienne.

Il est proposé au Conseil Communautaire :

- d'approuver le principe de création d'un syndicat mixte auquel adhéreraient la Communauté de Communes de Haute-Saintonge, la Communauté de Communes de l'Estuaire, la Communauté de Communes de Blaye et la Communauté d'Agglomération Royan Atlantique, dont l'objet unique serait de déclarer et de gérer **les systèmes d'endiguement de la rive droite de l'Estuaire de la Gironde situés sur les territoires de ces EPCI ;**
- de lancer la procédure de création de ce syndicat mixte ;
- d'autoriser le Président à signer tous documents nécessaires à l'application de la présente décision.

A l'unanimité, l'Assemblée Délibérante approuve;

- **le principe de création d'un syndicat mixte auquel adhèrera la Communauté de Communes de Haute-Saintonge, la Communauté de Communes de l'Estuaire, la Communauté de Communes de Blaye et la Communauté d'Agglomération Royan Atlantique, dont l'objet unique serait de déclarer et de gérer les systèmes d'endiguement de la rive droite de l'Estuaire de la Gironde situés sur les territoires de ces EPCI ;**
- **de lancer la procédure de création de ce syndicat mixte ;**
- **autorise le Président à signer tous documents nécessaires à l'application de la présente décision.**

Point IV.C – Participation financière au poste de chargé de mission « prévention des inondations » dans le cadre de l'Entente pour la définition, l'exploitation et la surveillance en commun des systèmes d'endiguement en rive droite de l'estuaire de la Gironde.

Les quatre EPCI membres de l'entente souhaitent créer un système d'endiguement unique protégeant la zone exposée à un risque d'inondation sur la rive droite de l'estuaire de la Gironde. La création de ce système d'endiguement unique requerra la création d'un syndicat mixte dont l'objet unique sera de déclarer et de gérer ce système d'endiguement.

Dans l'attente de la création de ce syndicat mixte, un travail important sera nécessaire dans les mois à venir, notamment pour mettre en œuvre le scénario de gouvernance et pour gérer la période de transition, ce qui suppose le recrutement d'un agent contractuel recruté au titre d'un contrat de projet.

La Communauté de Communes de l'Estuaire (CCE) étant chargée du fonctionnement de l'entente, et notamment d'en assurer le pilotage et le suivi administratif, propose de créer un poste de contractuel de catégorie A, pour une durée d'un an, au titre d'un contrat de projet. Cet agent sera encadré par le directeur du service Eau et Environnement de la CCE. Lorsque le syndicat mixte sera créé, l'agent contractuel sera transféré au syndicat mixte en même temps que la compétence attachée au système d'endiguement protégeant la zone de l'estuaire.

L'ensemble des charges salariales et à caractère général relatives à cet emploi, estimées à 80.000 € pour une année entière, seraient financées à parts égales par les quatre EPCI membres de l'entente, soit environ 20.000 € pour chaque EPCI.

La mutualisation des dépenses attachées à cet emploi sera établie dans le cadre d'une convention entre les quatre EPCI membres de l'entente.

A l'unanimité, l'Assemblée Délibérante:

- **approuve le principe de la création d'un poste mutualisé d'agent contractuel (catégorie A) « chargé de mission système d'endiguement casier estuaire rive droite », recruté au titre d'un contrat de projet par la Communauté de Communes de l'Estuaire ;**

- **approuve les termes de la convention relative aux modalités de mise en œuvre et de financement de ce poste de chargé de mission ;**
- **autorise le Président à signer la convention ainsi que tous les documents nécessaires à l'application de la présente décision**

Point IV.D – Procédure de fusion de deux syndicats (annexe)

La Préfète de la région Nouvelle Aquitaine a notifié à la communauté de communes de la Haute-saintonge son arrêté du 22 septembre 2020 relatif au projet de périmètre du syndicat mixte de gestion des bassins versants de la Saye, du Galostre et du Lary, issu de la fusion du syndicat mixte d'aménagement de la Saye, du Galostre et du Lary et du syndicat mixte du bassin versant du Lary.

En application des articles L5711-2 et L5211-41-3 du CGCT, les comités syndicaux des deux syndicats, les conseils communautaires des 6 EPCI membres et les conseils municipaux des 26 communes membres disposent d'un délai de 3 mois pour se prononcer sur le projet de périmètre et sur les statuts de ce nouveau syndicat.

A l'unanimité, l'Assemblée délibérante approuve ce projet.

V – DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE – ENERGIE – PROJETS

Point V.A - Avenant n°2 au bail commercial passé avec la société PV Résidences et Resorts France

La situation d'urgence sanitaire engendrée par l'épidémie Covid-19 a donné lieu à la mise en place de mesures gouvernementales inédites et exceptionnelles, dont la fermeture de l'ensemble des lieux recevant du public « non indispensables à la vie de la nation » décidée dès le 15 mars 2020.

Compte tenu des mesures prises par le Gouvernement, la société PV Résidences et Resorts France s'est ainsi vue contrainte de fermer provisoirement l'ensemble de ses sites exploités en France à compter du 15 mars 2020, dont la résidence Les Rives de la Seugne située à Jonzac qu'elle loue à la CDCHS.

Afin de surmonter les bouleversements économiques induits par cette crise, un aménagement du loyer a été mis en place pour préserver la pérennité du site.

Il est proposé d'acter cet aménagement par la voie d'un avenant n°2 au bail, dont les principales dispositions seraient les suivantes :

- **Pour la période comprise entre le 1^{er} avril 2020 et le 31 mai 2020** : le loyer est annulé
- **pour la période comprise entre le 1^{er} juin 2020 et le 31 mai 2021** : il est convenu, à titre d'accompagnement exceptionnel et temporaire, de moduler le montant du loyer du bail en lui appliquant temporairement une clause de variation de son montant dans les mêmes proportions que l'évolution de son chiffre d'affaires hébergement, sans toutefois que le loyer puisse descendre en dessous d'un seuil minimum (50%).
- **à compter du 1^{er} juin 2021** : les aménagements temporaires du loyer prennent fin de plein droit.

Eu égard aux mesures d'accompagnement, il a été convenu par ailleurs que la durée du bail serait prorogée d'une durée calculée sur la base du différentiel entre le montant du loyer payé par le preneur au cours de la période transitoire et le montant du loyer du bail pour la période comprise entre le 1^{er} avril 2020 et le 31 mai 2021.

A l'unanimité, le Conseil Communautaire approuve cet avenant et autorise le Président à le signer.

Point V.B - Avenant n°3 au bail commercial passé avec la société PV Résidences et Resorts France

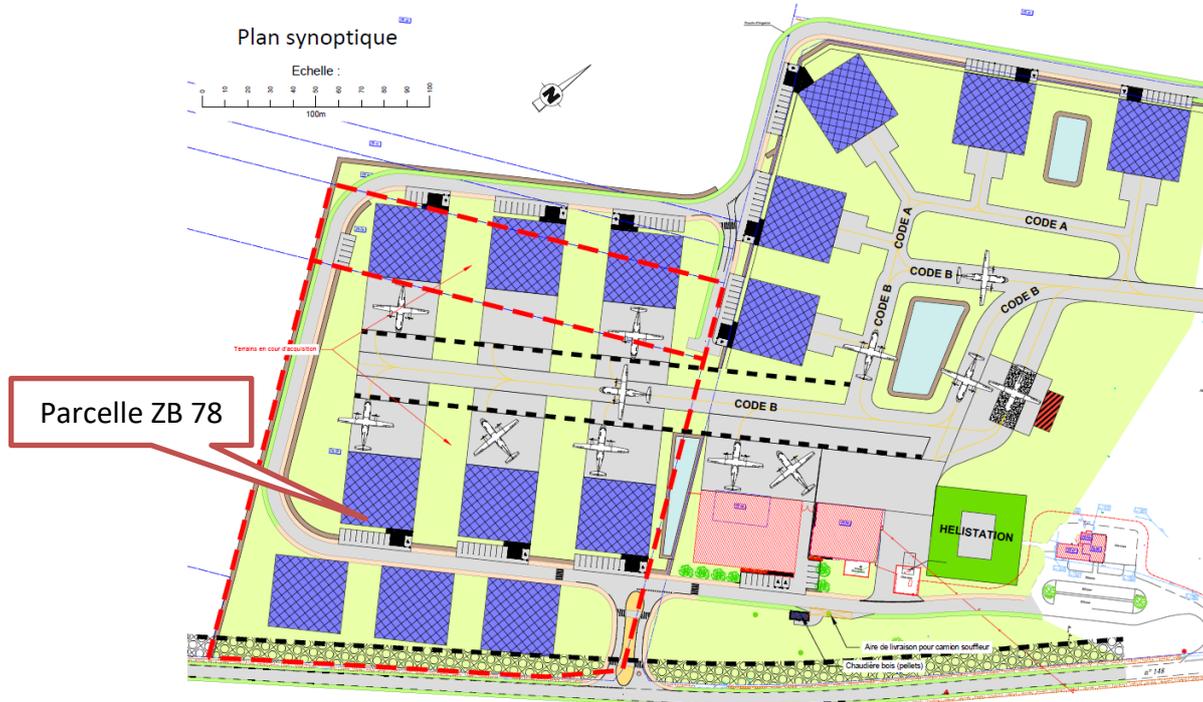
Dans le cadre de sa politique en matière de transition énergétique, la Communauté de Communes de la Haute- Dans le cadre de sa politique en matière de transition énergétique, la Communauté de Communes de la Haute-Saintonge souhaite permettre la construction d'ombrières photovoltaïques sur l'aire de stationnement de la résidence sans en réduire la capacité. Pour rendre possible cette construction il est nécessaire de modifier par la voie d'un avenant n°3 le bail commercial passé avec la société PV Résidences et Resorts France.

A l'unanimité, le Conseil Communautaire approuve ce ce projet d'avenant n°3 et autorise le Président à le signer.

Point V.C - Aéroport Saint-Exupéry - acquisition d'un terrain

Pour permettre l'agrandissement de l'aéroport Antoine de Saint-Exupéry, il est proposé d'acheter à M. Galais moyennant le prix de 34.000 €, la parcelle de 35.128 m² cadastrée section ZB n°78 et classée en zone 1AUg du PLU.

Il est proposé d'approuver cette acquisition et d'autoriser le Président à signer tous les actes nécessaires à l'aboutissement de cette transaction.



Après délibération, l'assemblée communautaire approuve cette acquisition et d'autorise le Président à signer tous les actes nécessaires à l'aboutissement de cette transaction

Aéropôle Saint-Exupéry – travaux d'aménagement de la zone d'activité et conventions avec le Syndicat Départemental de la Vairie

Trois entreprises ont déjà prévu de s'installer dans la pépinière aéronautique de l'aéropôle et des négociations sont en cours avec plusieurs autres pour qu'elles viennent s'installer dans la zone d'activité.

Pour accompagner le développement de l'aéropôle, il est nécessaire de poursuivre les investissements déjà réalisés :

- Pour la ville de Jonzac : reconfiguration de la voirie de desserte de l'aérodrome et aménagement du taxiway pour la 2^{ème} sortie de la piste, soit un total de 313.000 € HT ;
- Pour la CDCHS : aménagement de la 1^{ère} tranche de la zone d'activité, y compris accès et DECI, pour un montant total de 550.000 € HT.

Il est proposé d'approuver les travaux portés par la CDCHS et d'autoriser leur réalisation dans le cadre de conventions passées avec le Syndicat Départemental de la Vairie.

L'assemblée délibérante approuve les travaux portés par la CDCHS et d'autorise leur réalisation dans le cadre de conventions passées avec le Syndicat Départemental de la Vairie.

Point V.D - ZAE de Montendre - achat d'un terrain

La commune de Montendre est toujours propriétaire de deux parcelles situées dans le périmètre du permis d'aménager de la ZAE communautaire. Pour régulariser cette situation foncière, il est proposé d'acheter à la commune de Montendre :

- la parcelle cadastrée AC 168, d'une superficie de 754 m² située sur la ZAE de Montendre, moyennant le prix de 1.508€ HT soit 1.809,60 € TTC
- la parcelle cadastrée AC 200, d'une superficie de 310 m² située sur la ZAE de Montendre, moyennant le prix de 620 € HT soit 744 € TTC.



Après délibération, l'assemblée communautaire approuve ces acquisitions et d'autorise le Président à signer tous les actes nécessaires à l'aboutissement de ces transactions.

Point V.E – ZAE de Chevanceaux – vente de trois lots

Il est proposé de vendre, dans la ZAE de Chevanceaux :

- à la société TLECM (Transport Leger Express Christophe Manieu) le lot n°5 d'une surface de 2265 m² moyennant le prix de 40 770 € HT ;
- à l'entreprise ALAIN BRUNET SARL, le lot n°6 d'une superficie totale de 4028 m², moyennant le prix 70 490 € HT ;
- à l'entreprise BST FIBRE le lot n°1 d'une superficie totale de 4400 m², moyennant le prix de 79 200 € HT.



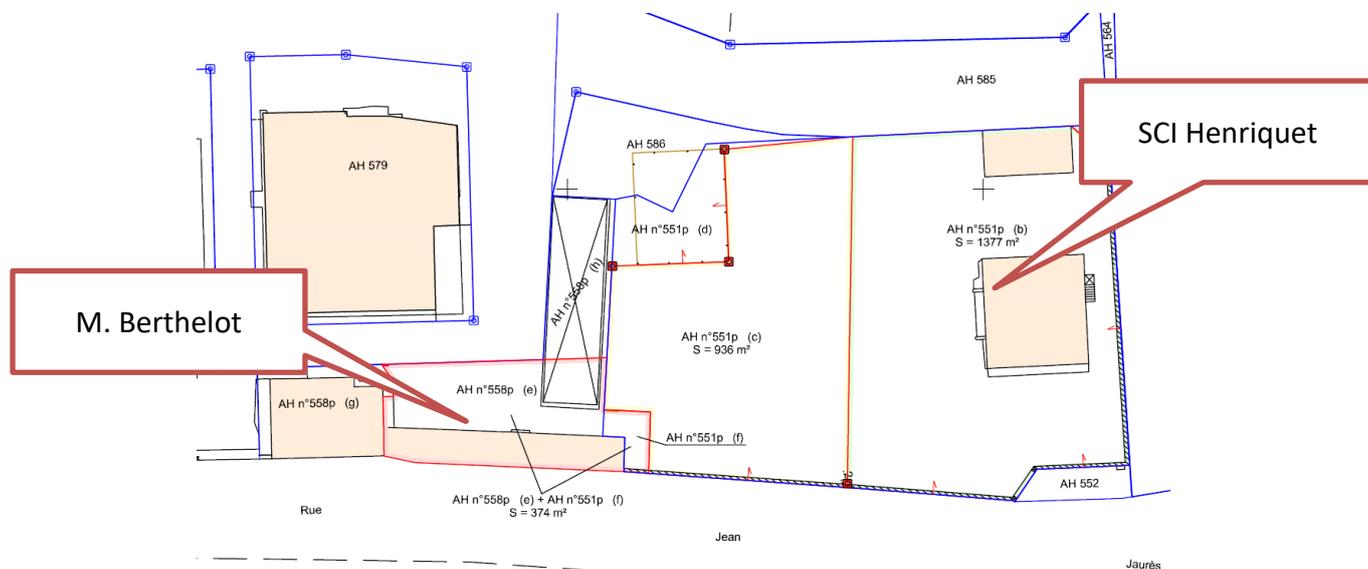
Après délibération, l'Assemblée Communautaire approuve ces acquisitions et autorise le Président à signer tous les actes nécessaires à l'aboutissement de ces transactions.

Point V.F – Pons - ZAE de La Corbonne – vente de deux lots

Lors de la dernière réunion du 15 juillet, le Conseil Communautaire a approuvé la vente de deux lots de la ZAE de La Lors de la dernière réunion du 15 juillet, le Conseil Communautaire a approuvé la vente de deux lots de la ZAE de La Corbonne à Pons. Les surfaces des lots vendus ayant été modifiées, il est nécessaire de délibérer à nouveau sur ces ventes.

Il est proposé :

- de vendre à la SCI Henriquet l'immeuble (une ancienne maison de 408 m²) établi sur la parcelle cadastrée AH 551p (lot 3) d'une superficie de 1377 m², moyennant le prix de à 55 000€ HT ;
- de vendre à Monsieur Sébastien Berthelot un bâtiment industriel (d'une superficie de 102 m²) établi sur la parcelle cadastrée AH 558p et AH 551p (lot 16) d'une surface totale de 374 m², moyennant le prix de 17 000 € HT.



Après délibération, l'assemblée communautaire approuve cette vente et d'autorise le Président à signer tous les actes nécessaires à l'aboutissement de cette transaction.

Point V.G - Attribution d'une subvention pour la réalisation de boisements compensateurs sur des parcelles communales d'Orignolles.

Il est proposé au Conseil Communautaire de statuer sur l'attribution d'une subvention d'un montant de 6 854€ pour la réalisation de boisements compensateurs sur une surface de 3,3250 hectares (parcelles D 163, 164, 165, 166, 168p et 649).

En contrepartie, une fois que les travaux seront réalisés, la Direction Départementale des Territoires et de la Mer délivrera à la CDCHS un certificat de réalisation de boisements compensateurs, au titre des défrichements réalisés pour l'implantation des centrales photovoltaïques de La Génétouze, de Le Fouilloux et de Bédenac.

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, approuve à l'unanimité l'attribution d'une subvention de 6 854 € à la commune d'Orignolles pour le reboisement d'une parcelle de 3,3250 hectares.

Point V.H - Acquisitions de terrains aux consorts Furet sur les communes d'Orignolles et de Clérac :

Pour réaliser des boisements compensateurs, il est proposé au Conseil Communautaire d'acheter aux consorts Furet diverses parcelles de bois et de landes :

Propriétaire cadastre	Commune	Parcelle	Lieu-dit	Surface (m²)	Valeur €/ha	Valeur Parcelle €
FURET Jacqueline	Orignolles	C 679	LA GROTTÉ DES LANDES	10100	1 500 €	1 515 €
FURET Jacqueline	Orignolles	D 1422	L ETANG PERDU	266	1 500 €	40 €
FURET Jacqueline	Orignolles	D 564	LE GRAND LIOT	1539	1 500 €	231 €
FURET Jacqueline	Orignolles	D 565	LE GRAND LIOT	3020	1 500 €	453 €
FURET Jacqueline	Orignolles	D 578	LE GRAND LIOT	9016	1 500 €	1 352 €
FURET Jacqueline	Orignolles	D 587	LE GRAND LIOT	831	1 500 €	125 €
FURET Jacqueline	Orignolles	D 721	L ETANG PERDU	9760	1 500 €	1 464 €
FURET Jacqueline	Orignolles	D 722	L ETANG PERDU	4430	1 500 €	665 €
FURET Jacqueline	Orignolles	ZI 2	CHEZ OUVRARD SUD	11284	1 500 €	1 693 €
Total FURET JACQUELINE				50246		7 537 €
FURET Raymond	Clérac	ZD 45	GOGUET	24126	1 500 €	3 619 €
FURET Raymond	Clérac	ZP 61	LE DEBAT	41477	1 500 €	6 222 €
FURET Raymond et Jeanne	Orignolles	D 808	LANDES DU PLACIN	330	1 500 €	50 €
Total FURET Raymond bien propre				65933		9 890 €
Jacqueline et Raymond FURET ind	Clérac	ZR 71	LE GAROUILLARD	42956	1 500 €	6 443 €
Jacqueline et Raymond FURET ind	Orignolles	D 160	LA VAURE	1668	1 500 €	250 €
Jacqueline et Raymond FURET ind	Orignolles	D 161	LA VAURE	545	1 500 €	82 €
Jacqueline et Raymond FURET ind	Orignolles	D 212	CHEZ OUVRARD	80	1 500 €	12 €
Jacqueline et Raymond FURET ind	Orignolles	D 23	LES NAUVES	3960	1 500 €	594 €
Jacqueline et Raymond FURET ind	Orignolles	D 451	LES RENTES	151	1 500 €	23 €
Jacqueline et Raymond FURET ind	Orignolles	D 569	LE GRAND LIOT	752	1 500 €	113 €
Jacqueline et Raymond FURET ind	Orignolles	D 585	LE GRAND LIOT	1131	1 500 €	170 €
Jacqueline et Raymond FURET ind	Orignolles	D 612	TERRIER DES LANDES	648	1 500 €	97 €
Jacqueline et Raymond FURET ind	Orignolles	D 695	TERRIER DES LANDES	6100	1 500 €	915 €
Jacqueline et Raymond FURET ind	Orignolles	D 809	LANDES DU PLACIN	111	1 500 €	17 €
Total Jacqueline et Raymond FURET ind				58102		8 715 €
Total Cts Furet				174281		26 142 €

Après en avoir délibéré, l'Assemblée Communautaire approuve l'acquisition des parcelles présentées ci-dessus.

VI – DISPOSITIONS FINANCIERES

Point VI.A : Régime de TVA applicable aux activités sylvicoles de la CDCHS

Notamment pour réaliser des boisements compensateurs, la CDCHS va être amenée à exercer une activité sylvicole. Or, comme pour toute activité économique, la sylviculture entre dans le champ d'application de la Taxe sur la Valeur Ajoutée (TVA). La sylviculture ayant pour effet d'obtenir des produits au cours ou à la fin d'un cycle de production végétale, elle est considérée comme une activité agricole :

- les règles liées à la TVA sont celles du régime agricole, légèrement différent du régime général;
- les propriétaires forestiers, notamment les collectivités publiques, sont considérés comme des exploitants agricoles au titre d'une activité fiscalement dénommée « exploitation forestière » qui recouvre les opérations de mise en valeur des bois.

Les collectivités territoriales sont assujetties à la TVA selon le régime agricole pour les activités économiques agricoles ou forestières. Elles peuvent cependant choisir de ne pas être redevables si leurs recettes moyennes sur 2 années consécutives sont inférieures à 46 000 €/an. Dans ce cas, elles sont placées sous le régime du remboursement forfaitaire agricole.

Les opérations liées à la forêt peuvent donc être assujetties à la TVA à titre obligatoire ou par option. Si la collectivité est assujettie et redevable :

- Le régime simplifié agricole s'applique.
- Les activités sylvicoles assujetties peuvent faire l'objet de secteurs distincts dans la comptabilité.
- La taxe ayant grevé les dépenses d'investissement et de fonctionnement est déductible de la taxe collectée sur les ventes et autres produits.

L'activité comprenant dans un premier temps plus de travaux que de ventes de bois, l'Assemblée Délibérante décide:

- d'opter pour le régime simplifié agricole
- de créer une ligne distincte sur le budget principal pour ce secteur distinct d'activité avec un code service pour la TVA, ce qui permettra d'avoir une comptabilité analytique pour l'activité sylvicole de la CDCHS.

Point VI.B : Création d'un budget annexe M14 "Ordures ménagères"

L'importance et le développement de l'activité du service des ordures ménagères nécessitent la création d'un budget annexe M14 « Ordures ménagères ». Ce budget annexe apporterait une plus grande transparence dans la lecture des comptes et faciliterait le calcul de la taxe d'enlèvement des ordures ménagères et, demain, de la redevance spéciale. Il permettrait également d'amortir certaines immobilisations, comme des constructions ou des installations de voirie, ce qui est impossible dans le budget principal de la CDCHS.

Pour ces raisons, il est proposé aux conseillers communautaires d'approuver la création d'un nouveau budget annexe M14 « Ordures ménagères ».

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire approuve la création du budget annexe M14 « Ordures ménagères ».

Point VI.C : Durées d'amortissement pour le budget annexe M14 « Ordures Ménagères »

Une délibération en date du 29 avril 2014 fixe la durée d'amortissement des biens pour tous les budgets de la communauté de communes.

Il est proposé au Conseil Communautaire d'appliquer ces durées d'amortissement au budget « Ordures Ménagères », avec les durées d'amortissements supplémentaires suivantes :

- biens immeubles non productifs de revenus : 50 ans
- construction sur sol d'autrui : sur la durée résiduelle du bail
- installation de voirie : 30 ans
- autres agencements et aménagements de terrains : 30 ans

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire approuve les durées d'amortissement suivantes concernant le budget annexe M14 « Ordures ménagères » :

- **biens immeubles non productifs de revenus : 50 ans**
- **construction sur sol d'autrui : sur la durée résiduelle du bail**
- **installation de voirie : 30 ans**
- **autres agencements et aménagements de terrains : 30 ans**

Point VI.D - Subventions 2020

Sur proposition du Président, le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité d'attribuer les subventions suivantes :

Demandeur	Opération	Proposition subventions
ASSOCIATION ADONF	Fonctionnement de la Rock School (Montendre) et de ses antennes (Jonzac avec Ecole des Arts, Orignolles, Saint-Aigulin)	21 050,00
ASSOCIATION POUR LE DEVELOPPEMENT, LA PROMOTION ET L'ANIMATION DE LA HAUTE SAINTONGE – A.D.P.A.H.S.-Chevanceaux	Fonctionnement 2020 du chantier d'insertion culture et Loisirs Haute Saintonge	20 000,00

ASSOCIATION Travail Environnement Loisirs A.T.E.L. Consac	Fonctionnement 2020 du chantier d'insertion (y compris antenne sur Archiac)	16 550,00
	Lutte contre les ragondins	6 000,00
ASSOCIATION CULTURELLE "VAL DE SEUGNE" Fontaines d'Ozillac	9 ème édition du festival "Les soirées musicales en Val de Seugne" maintenu en août 2020	2 000,00
ASSOCIATION DES ANCIENS POMPIERS DE HAUTE SAINTONGE – A.A.S.P.H.S.	Fonctionnement 2020	930,00
ASSOCIATION ECUM - Marignac	Organisation d'activités culturelles en 2020	350,00
ASSOCIATION CHARENTE MARITIME INITIATIVE	Fonctionnement 2020	8 000,00
ASSOCIATION LES JARDINS D'AMATEURS - Cercoux	Création d'un lieu convivial et de rencontres	500,00
ASSOCIATION SPORTIVE LE JEUNE CRAN - Chevancaux	Acquisition de matériel	1 500,00
ASSOCIATION LES AMIS DU TEMPS PASSE - Clion sur Seugne	Fonctionnement 2020 du Musée Artisanal et Rural	870,00
ASSOCIATION LES CAGOUILLES TAILLONNAISES - St Ciers du Taillon	Spectacles à St-Ciers du Taillon 21 au 23/08/2020 Maintenu	2 300,00
ASSOCIATION JEU DEAMBULE – Saint Pierre du Palais	Développement d'une ludothèque itinérante	1 000,00
ASSOCIATION LIVR'ANIM (13 Bibliothèques du Sud Haute Saintonge)	Organisation d'un spectacle : "Et après, c'est quoi ?" à Cercoux le 29 novembre 2020	250,00
ASSOCIATION SCENIES EN 2 MONTS – Montguyon	Spectacle à Montlieu la Garde le 22/08/2020	4 000,00
ASSOCIATION INTERMEDIAIRE VIE	Fonctionnement 2020 des actions de professionnalisation du public féminin	5 450,00
CENTRE D'ANIMATION, DE RECHERCHE, DE FORMATION ET DE DOCUMENTATION PEDAGOGIQUE – C.A.R.F.D.P.	Projet d'activités éducatives et culturelles pour l'année 2020	4 246,00
COMMUNE DE BIRON	Poursuite de l'étude des graffitis de l'église Saint Eutrope	1 000,00
COMMUNE DE MONTGUYON (cinéma)	Fonctionnement 2020 des cinémas	25 000,00
COMMUNE DE JONZAC (Cinéma)		25 000,00
COMMUNE DE MONTENDRE (Cinéma)		25 000,00
COMMUNE DE SAINT GENIS DE SAINTONGE (Cinéma)		25 000,00
COMMUNE DE PONS (Cinéma)		25 000,00
COMITE DE JUMELAGE DU CANTON DE MONTENDRE-ONDA	Fonctionnement 2020	250,00
COMITE DEPARTEMENTAL CHARENTE MARITIME CANOE KAYAK F.F.C.K.	Canoë-Kayak scolaire en Haute Saintonge	3 200,00
COMITE DES LOISIRS DE ST GENIS DE SAINTONGE	Concert Blues "Jakez § The Jacks" le 08/02/2020	300,00
COMITE USEP DE LA HAUTE SAINTONGE	Transport des élèves de Haute Saintonge pour les rencontres sportives année scolaire 2019/2020	2 500,00

HAUTE SAINTONGE ATHLETISME	Fonctionnement	6 000,00
LYCEE EMILES COMBES PONS	Participation aux voyages scolaires	4 250,00
SOCIETE HIPPIQUE DE HAUTE SAINTONGE	Projet pédagogique l'école du poney"	12 700,00
TEAM U CUBE 17 APOGE	Organisation des "boucles nationales du printemps" décalées en septembre 2020	4 000,00
COMMUNE DE BOUGNEAU	Accueil de la première étape des " boucles du printemps " décalées en septembre 2020	2 000,00
CLUB D'ENTREPRISES "DEFI HAUTE SAINTONGE"	10ème anniversaire du Club d'Entreprises " Défi Haute Saintonge" + Réalisation film sur les entreprises	3 000,00
TEURLAY ENVIRONNEMENT THÉÂTRE Clérac	Aide aux initiatives culturelles en milieu rural - Projet Enfances Intergénérationnel	700,00
ASSOCIATION LES REDS PIGS	Création à Cercoux d'une troupe de théâtre constituée d'enfants en vue de la réalisation d'un spectacle à destination d'un large public.	700,00
HAUTE SAINTONGE ESCALADE CLUB	Achat matériel	2 000,00
CLLAJ	Fonctionnement antenne de Jonzac	17 000,00
	Fonctionnement résidence Simone Veil Jonzac	27 000,00
UACIF Saint Fort sur Gironde	Foire de l'estuaire août 2020	1 000,00
HAUTE SAINTONGE HAND BALL	Fonctionnement 2020	4 500,00
ASSOCIATION CO WORK PRO 17	Fonctionnement Le Point Commun Tiers Lieux à Pons	2 500,00
GIP MAISON DE L'EMPLOI DE HAUTE SAINTONGE	Fonctionnement 2021 (5 € par habitant)	349 380,00
CLUB AQUATIQUE DE HAUTE SAINTONGE Section Handisport	Fonctionnement 2020	8 670,00
CLUB AQUATIQUE DE HAUTE SAINTONGE Section Plongée	Fonctionnement 2020	2 550,00
CLUB AQUATIQUE DE HAUTE SAINTONGE Section Natation	Fonctionnement 2020	8 670,00
CLUB DU HAND BALL OLYMPIC DE PONS	Fonctionnement 2020	2 000,00
TOTAL GENERAL		699 766,00

Point VI.E – Office de Tourisme de la Haute-Saintonge (OTHS) - Approbation du compte administratif 2019 et du budget primitif 2020 (annexe)

Le Conseil Communautaire approuve les documents approuvés par le comité de direction de l'OTHS le 25 septembre 2020.

VII – PERSONNEL

POLE SERVICES

Renouvellement d'un poste de Chargé de mission conception de communication écrite

Modification du tableau des effectifs

Engagement de la CDCHS dans le dispositif du service civique et demande d'agrément

ANTILLES DE JONZAC

Avenant au contrat de travail – évolution de poste d'Encadrant technique du service entretien pour le site des Antilles de Jonzac

POLE URBANISME

Renouvellement d'un poste de Chargé de mission DECI et urbanisme opérationnel

POLE ENERGIE – ECONOMIE – DECHETS

Renouvellement d'un poste de Chargé de mission conseiller info-énergie

ECOLE DES ARTS

Création d'un poste de Professeur en formation musicale et hautbois relevant du cadre d'emploi des assistants territoriaux d'enseignement artistique

Création d'un poste de Coordinatrice formation musicale relevant du cadre d'emploi des assistants territoriaux d'enseignement artistique

Avenant aux contrats de travail des enseignants de l'Ecole des Arts

Création d'un poste de chargé de mission coordonnateur du contrat local de santé

« Petites Villes de Demain » : création d'un poste de chargé de mission

Conseil de développement : création d'un poste de chargé de mission

VIII – COMPTE RENDU D'EXECUTION DES DELEGATIONS

M. Rapiteau fait part des décisions que le Président a prises depuis la dernière réunion du Conseil Communautaire (***Annexe Compte Rendu des Délégations***).

La séance est levée.